



## ***Information : Complément régime indemnitaire 2008***

***Paris le 3 novembre 2008***

Le DRH, Monsieur Jean Claude RUYSSCHAERT a informé la CFDT qu'un complément indemnitaire de 6,5 millions d'euros était à répartir avant la fin de l'année 2008.

L'administration a fait le choix de compléter le régime indemnitaire des catégories B et C de la filière administrative et technique.

**220 euros pour la catégorie B  
100 euros pour la catégorie C**

Les montants seront versés au plus tard sur la paie de décembre.  
Ce complément indemnitaire n'est pas modulable.

Les personnels concernés sont :

### **Pour la catégorie B. (tous les grades sont concernés)**

- Secrétaires administratifs de l'Équipement
- Contrôleurs des affaires maritimes
- Contrôleurs des transports terrestres
- Contrôleurs du travail
- Contrôleurs des TPE
- Techniciens Supérieurs de l'Équipement
- Inspecteurs des permis de conduire et de la sécurité routière
- Assistants de service social
- Infirmières
- Personnels Non titulaires contractuels B

### **Pour la catégorie C (tous les grades sont concernés)**

- Adjoint administratifs
- Syndics des gens de Mer
- Dessinateurs
- Adjoint techniques
- Experts techniques de services techniques
- Personnels Non titulaires contractuels C
- Contractuels Berkani

Pour la CFDT, en matière de régime indemnitaire nos revendications sont constantes. Il convient d'abord d'harmoniser les montants entre les filières (exploitation, ouvrier/administrative et technique), pour réduire sérieusement les écarts et à terme les annuler. Ensuite il s'agit d'intégrer ces primes dans les salaires.

Dans notre esprit, cette harmonisation doit privilégier en premier lieu les rémunérations les plus basses mais, dans cette période de restructuration, de fusion, les écarts établis entre filière et origines ministérielles deviennent ingérables, insupportables et sources de tensions dans les esprits. Il est donc, urgent, là aussi, de donner des signes positifs aux personnels.

La CFDT demande à l'administration une réunion sur le régime indemnitaire des personnels du MEEDDAT. Cette réunion devrait permettre de comparer les différents régimes indemnitaires existants au ministère, et de mettre en place un plan pluriannuel de revalorisation des différents régimes indemnitaires.

Nous attendons toujours une réponse de la part de l'administration.